

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 5 collecteurs blessés suite à des coupures en 1 mois !

02.07.2019

**Cinq collecteurs Hygea ont été blessés pendant le mois de juin suite à des coupures. En cause : des débris de verre et autres objets coupants présents dans les sacs. Hygea rappelle aux citoyens de veiller à bien emballer ce type de déchets avant de les jeter dans le sac d'ordures ménagères.**

#### 5 blessés sur 1 mois

Débris de verres, seringues, pics à brochettes, plats en verre cassés, couteaux... Voici des déchets que l'on retrouve régulièrement dans les sacs d'ordures ménagères. S'ils ne sont pas emballés, ces déchets transpercent le sac et lorsque les chargeurs Hygea les ramassent, le risque de se blesser est bien présent.

Au cours du mois de juin, 5 collaborateurs d'Hygea ont été blessés par coupure lors de la collecte. Ces blessures ont entraîné des interruptions de temps de travail. Ce chiffre est interpellant quand on compare au nombre d'accidents de ce type survenus les années précédentes. Sur les 6 dernières années, Hygea a en effet enregistré en moyenne 6 accidents par an liés à des coupures lors de la collecte. Suite à cette augmentation soudaine du nombre d'accidents, Hygea souhaite rappeler les règles lorsqu'on se débarrasse d'objets coupants ou piquants.

#### Bien emballés

Tous les déchets susceptibles d'être coupants ou piquants doivent être bien emballés au préalable dans plusieurs couches de papier journal pour éviter qu'ils ne transpercent les sacs-poubelle. Les citoyens qui ne respectent pas cette consigne risquent de se blesser en déposant leur sac à la collecte et font par ailleurs courir un risque important à ceux qui en soulèvent des centaines tous les jours... Il est important de garder en tête que ce sont des hommes qui collectent les déchets, pas des machines.

#### Les déchets spéciaux

Certains déchets coupants ne peuvent simplement pas être placés dans le sac d'ordures ménagères.

- **Les seringues**

Les seringues doivent être placées dans un récipient fermé et hermétique et peuvent ensuite être apportées au recyparc dans l'espace réservé aux déchets spéciaux des ménages.

- **Les flacons et bouteilles en verre**

Les flacons et bouteilles en verre (brisés ou pas) doivent être apportés dans une bulle à verre. Près de 1.200 bulles à verre sont réparties sur l'ensemble du territoire d'Hygea.

- **Les verres plats (vitrages, miroirs...), verre vitrocéramiques et ampoules électriques**

Les verres plats, les verres vitrocéramiques (encombrants non-incinérables) et les ampoules électriques (déchets d'équipements électriques et électroniques) doivent être amenés au recyparc.

Toutes les règles de tri sont disponibles sur [hygea.be](http://hygea.be)

\*\*\*

**Contact presse :** Belinda Demattia - Responsable Communication & Prévention Hygea  
0498/04.83.61 - [Belinda.demattia@hygea.be](mailto:Belinda.demattia@hygea.be)